

# Des questions? Nous sommes là pour vous!

## Emploi-Québec

Pour plus de renseignements, ou pour signer une entente, consultez le site [www.emploi.quebec.net](http://www.emploi.quebec.net) ou contactez votre Centre local d'emploi (CLE).

## Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT)

Pour plus de renseignements:  
450 651-1099, poste 0  
[info@cqrht.qc.ca](mailto:info@cqrht.qc.ca)  
[www.cqrht.qc.ca](http://www.cqrht.qc.ca)

Avec l'aide financière de :

Commission des partenaires du marché du travail

Québec



## Une formule gagnante pour :

- Former une relève compétente et qualifiée;
- Rehausser votre niveau de compétitivité grâce à un service de qualité augmenté;
- Valoriser et reconnaître votre personnel expérimenté.

*Crédit d'impôt disponible.*

## Intéressé par le PAMT ?

Voici les 4 étapes à suivre :

1.

Rencontrer un agent du Centre local d'emploi (CLE) de votre région;

2.

Signer une entente tripartite Emploi-Québec / employeur / employé;

3.

Prendre possession des outils d'implantation;

4.

Inscrire le compagnon à la séance d'information de 3 heures offerte par Emploi-Québec.

## Préposé à l'entretien ménager



PROGRAMME D'APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL

# PAMT

### Il existe également un programme d'apprentissage en milieu de travail pour les métiers suivants :

Pour vos employés expérimentés, informez-vous auprès du CQRHT pour en savoir plus sur les programmes de reconnaissances des compétences disponibles.



# Tout le monde y gagne!

## Un programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) c'est :

Un mode d'apprentissage qui permet à un ou plusieurs de vos employés (apprentis) de **développer** et de **consolider** leurs compétences en tant que **préposé à l'entretien ménager** sous la supervision d'une personne expérimentée (compagnon) qui transmet son savoir-faire à partir de normes de compétence professionnelles.

Élaboré et validé par des experts de métiers, ce programme, qui **se déroule entièrement en entreprise**, permet à l'employé d'obtenir un **certificat de qualification professionnelle** attestant de sa compétence.

# Le PAMT offre de nombreux avantages

## Pour l'employeur

- Assure le développement d'une relève compétente;
- Valorise le personnel en reconnaissant ses compétences;
- Permet à son entreprise de se distinguer en offrant un service de qualité constante;
- Favorise la rétention du personnel.

## Pour l'apprenti

- Permet de consolider son expertise et d'acquérir de nouvelles compétences;
- Permet d'améliorer ses méthodes de travail et son efficacité;
- Permet l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle.

## Pour le compagnon

- Permet de mettre à profit son savoir-faire et de partager les trucs du métier;
- Contribue au développement d'une relève formée et compétente;
- Permet de consolider son équipe de travail.

## Aide financière disponible

Les entreprises qui participent au programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) peuvent bénéficier d'un **crédit d'impôt** pour financer une partie des dépenses admissibles. Pour en savoir plus sur les critères d'admissibilité des entreprises et les dépenses admissibles, informez-vous auprès de l'Agence du revenu du Québec [www.revenuquebec.ca](http://www.revenuquebec.ca).

Quant à la partie non remboursée, vous pouvez la comptabiliser dans vos dépenses relevant de la *Loi sur les compétences*, si votre masse salariale est supérieure à 1 million de dollars.

## Outils disponibles

### 1. Guide d'implantation

Pour soutenir les entreprises dans cette démarche, le CQRHT a conçu un guide qui présente l'ensemble des étapes d'implantation. Ce document contient également des outils pouvant aider les entreprises à prendre une décision quant à la pertinence d'implanter le programme au sein de leur organisation.

### 2. Outils d'implantation du PAMT

La norme professionnelle de préposé à l'entretien ménager, le guide du compagnon ainsi que le carnet de l'apprenti sont disponibles gratuitement sur le site du CQRHT [www.cqrht.qc.ca](http://www.cqrht.qc.ca).

### 3. Atelier de perfectionnement pour le compagnon

En complément à la séance d'information de trois heures obligatoire offerte par Emploi-Québec, le CQRHT recommande fortement aux compagnons de participer à l'atelier de perfectionnement *Moniteur en entreprise*. Cet atelier, qui vise à permettre aux participants de structurer la formation à l'interne, présente des techniques efficaces et des outils qui faciliteront le travail du compagnon. Pour information et inscription : [www.cqrht.qc.ca/boutique-en-ligne](http://www.cqrht.qc.ca/boutique-en-ligne).

## Critères d'admissibilités au PAMT

### Employeur

- Garantir une formation satisfaisante tant au plan de l'équipement et des techniques utilisées, que des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité.

### L'apprenti

- Être âgé d'au moins 16 ans et être un salarié de l'entreprise.

### Le compagnon

- Pratiquer le métier de préposé à l'entretien ménager;
- Être une personne d'expérience reconnue pour son expertise;
- Faire preuve d'une grande facilité à communiquer et d'un bon jugement;
- Participer à la séance d'information de 3 heures offerte par Emploi-Québec.